







Havelange, le 23 juin 2021

OHEY - DÉVELOPPEMENT RURAL

Compte-rendu de la réunion publique organisée dans le cadre de l'appel à projets « *BiodiverCité* ».

<u>Présents</u>: Charles DE QUIRINI, Siobhan SANDERSON, Chantal SCOUFFLAIRE, Olivier DHONDT, Mathilde LECHAT, Adrien VOISIN, Fabienne MAUGUIT, Olivier DOUPAGNE, Marie-France LATINE, Olivier GONNE, Stephan VIS

<u>Pour la commune</u> : Sabrina HOLODILINE, Rosette KALLEN (échevine en charge de l'environnement).

Pour la FRW: Florence LOUBRIS et Aurélien DETHIER, agents de développement.

Introduction:

L'échevine remercie l'ensemble des participants pour leur présence et introduit la réunion en rappelant qu'il s'agit d'une soirée en lien avec le nouvel appel à projets lancé par la ministre en charge du développement durable et que les actions prévues par la commune seront présentées en seconde partie de réunion.

Elle précise enfin que le vadémécum est disponible sur le site communal (également ici : http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394)

Présentation de l'appel à projets :

Biodivercité est un regroupement de trois appels préexistants : PCDN, Plan Maya et semaine de l'arbre.

La commune possédait déjà un groupe PCDN. Pourquoi modifier le fonctionnement ? D'une part, pour simplifier les démarches administratives et d'autre part pour permettre à un maximum de communes d'accéder aux subsides (pour rappel, une étude était nécessaire pour accéder aux subventions PCDN) et réaliser des projets impactant.

Pour répondre à cet appel à projets, les communes doivent s'engager à :

- Mobiliser les citoyens via notamment des réunions publiques (comme c'est le cas ici) ;
- Mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration sur le territoire public ;
- Préserver et restaurer les espaces publics ;
- Développer la biodiversité sur son territoire.

Fondation **R**urale de **W**allonie Rue de Hiétine, 2 B- 5370 HAVELANGE

Tél: (0)83 66 07 70 condroz@frw.be - www.frw.be

Toutes les communes peuvent bénéficier de 12.000 euros de subside maximum : 10.000 euros pour les projets et 2.000 euros supplémentaires dans le cadre de la semaine de l'arbre.

Cela doit se faire sur des terrains communaux ou en convention de gestion avec les citoyens privés de minimum 15 années (doit être signée avant le 30 juin).

9 thématiques¹ et des actions éligibles :

- Biodiversité et bâti : nichoirs pour les oiseaux, abris, toitures végétalisées, etc.
- Cimetière nature : verdissement des cimetières (aucune action spécifique mais recoupements avec les autres thématiques)
- Lutte contre les EEE : location de matériel et application de méthodes approuvées par les contrats de rivière.
- Plantations : terreau, arbuste, semences, protection des plants, fournitures de petits matériels, etc.
- Polinisateurs : matériaux pour la construction de murs en pierres sèches, semences de prairies fleuries. etc.
- Protection d'espèces et de sites : pâturage, opérations de protection des batraciens, appel à des entreprises pour restaurer des habitats, etc.
- Sensibilisation: bacs pour potager, panneaux didactiques, supports papiers et brochures, incroyables comestibles, formation des personnels communaux.
- Sentiers et chemins : tourniquets, bordures, balisages, matériel pour la réalisation des chemins.
- Zones humides : création de cours d'eau, restauration de mares.

Cycle de réalisation :



- 1. Réunion citoyenne et partage d'idées : c'est l'objectif de la réunion de ce soir.
- 2. Dépôt du dossier par la commune sur le site des pouvoirs locaux.
- 3. Concrétisation : stade où la commune fera de nouveau appel aux bénévoles.

Présentation de fiches projets :

Comme expliqué en introduction de la soirée, la commune a dû réagir rapidement pour répondre à l'appel à projets de cette année. Elle a donc préparé plusieurs fiches actions qu'elle soumet et qui sont basées sur les actions déjà menées sur la commune ou proposées par le groupe PCDN actif sur le territoire.

¹ Les différentes thématiques ainsi que les dépenses éligibles sont disponibles dans la présentation PowerPoint en annexe du présent compte-rendu.

Fiche projet 1 = Participation à la semaine de l'arbre 2022.

La commune a l'intention de participer à la semaine de l'arbre 2022. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères comme la sélection des espèces qui devront être indigènes afin d'obtenir un subside équivalent à 2000 euros.

Concernant les haies, qui sont traditionnellement distribuées sur la commune, c'est un peu l'inconnue. L'administration ne s'est pas encore positionnée et aucune décision politique n'a été prise pour l'instant.

Questions:

S'il y a des contacts avec le cabinet, est-il possible de signaler que dans les conditions actuelles de distribution, les bénéficiaires doivent laisser une visite au public pour les jardins ouverts. Est-ce que cela ne peut pas faire office de convention ? non.

Le budget est de 2.000 euros ? Oui, dans le cadre de la semaine de l'arbre 2022 car l'année 2021 est prise en charge par la commune sur fond propre pour maintenir la dynamique. La(Le) Vadémécum précise qu'il s'agira d'une distribution non discriminatoire (si des personnes viennent de l'extérieur, ils pourront avoir accès).

Fiche projet 2 = Potager didactique.

L'objectif est d'inciter les enfants à travailler la terre, à cultiver eux-mêmes ce qu'ils consomment. Ce qu'ils produisent est dégusté à l'école. C'est un projet qui est inscrit dans les actions de l'école depuis plusieurs années et qui fonctionne bien.

Cette année, les personnes, qui encadrent les enfants, ont réfléchi à la plantation pour que les légumes soient à maturité à la fin des vacances d'été. Les enfants pourront manger, cuisiner les produits pendant la période scolaire.

Actuellement, le potager a été remis en état et de nouvelles cultures sont plantées.

Questions:

Quel est le budget ? Il est de 570 euros, couverts par différents postes éligibles (plantations, bacs potagers, etc.).

Pourquoi pas à l'école de Perwez ? La commune envisage d'introduire une demande similaire en 2022. La commune est à la recherche de bénévoles pour encadrer les enfants.

Fiche 3 = Placement de haies au lieu-dit « Le veilleur ».

Sur ce chemin, il y a une partie nue : le but est de créer des haies pour faire se rejoindre les plantations déjà existantes (ce type de projet entre dans les conditions de l'opération « yes we plant »).

Au niveau de la situation : rue de Huy, entre Haillot et Perwez. Ce n'est pas loin du vicigal (perpendiculaire).

C'est un chaînon manquant dans le maillage. Il manquait les liaisons nord-sud qui traversent les tiges et les chavées.

Techniquement, ce sont environ 400 plants qui seront placés d'un seul côté du chemin. Il y a une dimension d'entretien qui est prise en compte pour ce choix et une convention sera passée avec l'agriculteur.

Fiche 4 = Sensibilisation de l'observatoire à blaireaux (budget complet 150 euros).

Pose d'un panneau pour sensibiliser les promeneurs au fait que ce n'est pas un lieu de bivouac et qu'il ne sert pas non plus à la chasse. C'est le site qui a été acquis par le PCDN en zone Natura 2000. Il se trouve dans le bas d'Ohey (non loin de Gesves).

En termes de graphisme du panneau : le chargé de communication se chargera de composer le panneau afin de réduire les couts.

Les participants attirent l'attention sur le fait que l'autre observatoire (pour les oiseaux d'eau) est aussi malmené. Il faudrait aussi sensibiliser le public pour l'utilisation de cet espace. La commune prend bonne note de la remarque et proposera le placement d'un nouveau panneau si le budget communal dédié à la nature le permet en fin d'année.

Fiche 5 = Formation du personnel communal (dehors !).

Le projet vise à former des enseignants du réseau communal afin qu'ils puissent organiser un projet d'« école du dehors » dans leur implantation. Ce sont trois modules de formations données par le CRIE de Modave.

Ce sont les enseignants d'Evelette qui seront concernés cette année.

Question:

Est-ce qu'il n'y a pas moyen de mettre ensemble tous les enseignants ? Malheureusement, le budget est trop important. Se aussi pose un problème d'organisation pour les amener tous sur un même lieu.

Fiche 6 = Verdissement des cimetières.

Le cimetière concerné par ce projet est celui de Goesnes.

Plusieurs actions seront menées : gravier, terreau, plantations, préparation de la terre, etc. Le budget est de 7500 euros.

Le but serait aussi de pouvoir poursuivre avec les autres cimetières dans les années futures. Pour l'année prochaine, ce sont les deux cimetières de Haillot (ancien et nouveau) qui feraient l'objet d'un projet. Concernant, le cimetière d'Ohey, il n'y a pas encore de date fixée car il faut d'abord faire les exhumations.

Questions générales :

- Est-ce que les 87 plants de haies prévus pour le groupe chemin seront toujours disponibles ? Oui, les plants sont bien prévus.
- Ne faudrait-il par prévoir des protections d'arbre contre le gibier? Les plantations se feront dans des zones facilement accessibles et convoitées par le gibier. Les chevreuils risquent de manger et de détériorer une partie des plants. A ce stade les plants seront acquis mais les protections ne sont pas prévues dans le projet. La FRW explique que le subside tel qu'il est pensé actuellement peut avoir un effet « rétroactif ». Cela signifie que toutes les dépenses éligibles réalisées durant l'année mais avant l'ouverture de l'appel peuvent être valorisées. Les protections de plantations pourraient entrer dans ce cadre.
- Un budget est-il prévu pour l'entretien des haies ? Il n'y a rien de prévu pour aider à l'entretien.
 Celui –ci est effectué par la Commune d'un côté et le propriétaire du terrain de l'autre.
 Pour information, dans le cadre d'autres plantations de haies, des protections ont été placées et cela revient à 1euro le plant.
- Les services communaux appliquent-ils du fauchage tardif entre Haillot et Evelette (quand on vient du terrain de foot) ? L'échevine donnera une réponse après consultation du membre du collège en charge du dossier.
- Pourquoi la Commune fauche-t-elle tout le talus alors qu'il est permis de ne faucher que certaines parties? Il est prévu des fauchages sur 1 m dans la législation wallonne pour assurer la sécurité des passages. Malheureusement, la Wallonie demande d'appliquer ces coupes même si cela est en contradiction avec le fauchage tardif. Un relevé floristique est consultable sur le site de la Wallonie.
- Est-ce qu'il est possible de planter des noyers hybrides dans les haies pour en faire du bois d'œuvre ? L'agence Wallonne pour l'agroforesterie en Wallonie propose des haies avec des noyers afin de rentabiliser le bois d'œuvre.
 La composition est libre tant qu'on utilise les arbres indigènes.

Proposition d'actions dans le futur :

- Il faut sensibiliser avant tout les enseignants.
- Les citoyens devraient être mis plus au courant des projets qui sont déjà mis en place. Proposition de diffusion au sein de la commune de l'ensemble des projets.
- Il n'y a pas d'actions avec les Contrats de rivières, des projets en lien avec l'eau ? La commune s'est restreinte par rapport aux fiches mais elle maintient sa volonté de lancer les réflexions pour le futur. Pour le nettoyage des rivières : une action est prévue pour le mois de septembre pour nettoyer certains points noirs en collaboration avec le contrat rivière, le service travaux et des bénévoles.
- Proposer d'organiser des formations à destination du service des travaux pour l'utilisation de la faux ? En fait, ils ont fait l'achat de nouvelles débrousailleuses car les anciennes n'étaient plus aux normes au niveau sécurité pour le personnel.

Les suites :

Le dossier sera soumis au collège du 28 juin pour ensuite être introduit auprès des autorités régionales.
